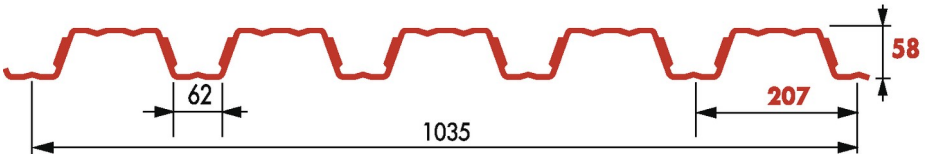
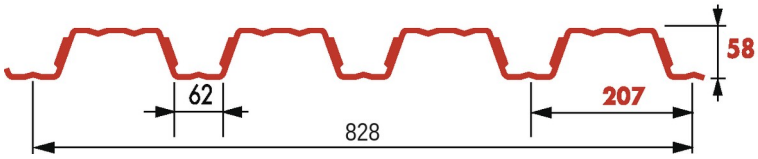
CAHIER DE POSE

PLANCHER COLLABORANT

PROFILCOFFRE 5-207-58 / 4-207-58



5-207-58



4-207-58

Guide pratique à l'usage des entreprises de pose

Réf. : CP-PC-001 | Version : 1.00 | Date : 16/10/2026

Sommaire

1. Avant de commencer 3
1.1 Objet et domaine d'emploi 3
1.2 Le plancher collaborant et son vocabulaire 3
1.3 Les profils 3
1.4 Réception, manutention et stockage 4
1.5 Contrôle dimensionnel à la réception 4
1.6 Sécurité et outillage 4
2. Règles fondamentales 4
2.1 Conditions préalables 4
2.2 Portées admissibles et étaiement 4
2.3 Largeur d'appui 4
2.4 Porte-à-faux 4
3. Appuis et structure porteuse 4
3.1 Nature des appuis 4
3.2 Dimensions minimales d'appui et recouvrement 5
3.3 Chevêtres et trémies 5
4. Pose des bacs 5
4.1 Sens et ordre de pose 5
4.2 Recouvrement transversal 5
4.3 Recouvrement longitudinal et couturage 5
4.4 Découpe 6
4.5 Pose avec connecteurs soudés (goujons type Nelson) 6
5. Fixations 7
5.1 Choix des fixations selon le support 7
5.2 Fixation par clou 8
5.3 Densité et répartition des fixations 8
5.4 Fixations de couture 8
6. Étaiement 9
7. Coffrage de rives et arrêts de dalle 9
8. Ferraillage 9
8.1 Treillis soudé et chapeaux 9
8.2 Armatures de nervure (feu) et chaînage 9
9. Coulage et cure du béton 10
10. Points singuliers et finitions 10
10.1 Trémies et réservations 10
10.2 Rives contre existant (rénovation) 10
10.3 Version pré-percée et connecteurs 10
10.4 Faux plafonds en sous-face 10
11. Accessoires pliés PROFIL C 11
11.1 Arrêts de dalle (pliages standards pour plancher) 11
12. Contrôles de fin de chantier et entretien 12
12.1 Check-list avant coulage 12
12.2 Entretien 12

> **Important —** *ce cahier de pose est un guide pratique. Il complète, sans s'y substituer, les Recommandations professionnelles planchers collaborants acier-béton (PACTE, juillet 2020), la NF EN 1994, le cahier des charges techniques PROFIL C (CDC-PC-001), le certificat QB3 n° 03-0872-260-803 et la note de calcul de l'ouvrage. En cas de doute, consultez le service technique PROFIL C.*

1. Avant de commencer

1.1 Objet et domaine d'emploi

Ce cahier décrit, étape par étape, la mise en œuvre du plancher collaborant PROFILCOFFRE 5-207-58 et de sa déclinaison 4-207-58. Il s'adresse aux chefs de chantier et aux poseurs. La mise en œuvre est réalisée conformément aux Recommandations professionnelles planchers collaborants acier-béton (PACTE), à la NF EN 1994 et à la note de calcul de l'ouvrage.

- **Le bac assure deux fonctions successives :** coffrage porteur en phase provisoire (avant prise du béton), puis armature basse de la dalle mixte en phase définitive (les bossages solidarisent l'acier et le béton).
- L'emploi en vide sanitaire est proscrit ; les ouvrages extérieurs (balcons, toitures-terrasses) reçoivent une étanchéité rapportée.
- La circulation se fait toujours sur un bac déjà fixé.

1.2 Le plancher collaborant et son vocabulaire

Terme	Définition
Bac / tôle profilée	Élément d'acier nervuré embossé, coffrage puis armature basse.
Bossages	Reliefs des âmes assurant l'accrochage tôle/béton.
Phase provisoire / définitive	Avant prise (coffrage) / après durcissement (dalle mixte).
Étaiement	Files d'étais réduisant la portée en phase provisoire.
Costière / arrêt de dalle	Tôle pliée coffrant le nez de dalle et obturant les nervures (§11).
Chapeaux	Armatures sur appui reprenant les moments négatifs.
Connecteurs	Goujons soudés liant la dalle à la poutre (version pré-percée).

1.3 Les profils

Deux largeurs, chacune disponible en version pleine et pré-percée. Géométrie de nervure identique : hauteur d'onde 59 mm, entraxe 207 mm.

Profil	Nervures	Développé bobine	Largeur utile	Acier / revêtement
PROFILCOFFRE 5-207-58	5	1500 mm	1035 mm	S320GD — galvanisé Z275 (option prélaqué Z225)
PROFILCOFFRE 4-207-58	4	1220 mm	828 mm	S320GD — galvanisé Z275 (option prélaqué Z225)

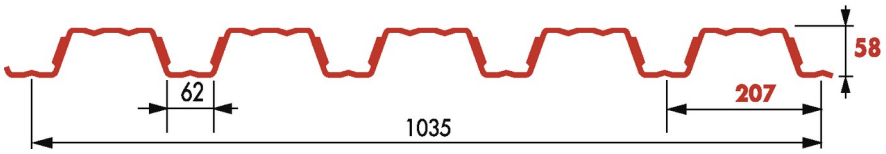


Figure 1 — Coupe du 5-207-58 : 5 nervures, largeur utile 1035 mm (cotes en mm).

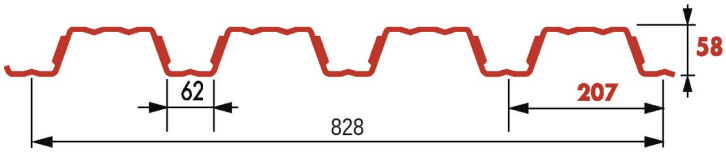


Figure 2 — Coupe du 4-207-58 : 4 nervures, largeur utile 828 mm — une onde de 207 mm en moins en partie centrale (même échelle).

À noter — *Épaisseurs de tôle : 0,75 / 0,88 / 1,00 / 1,25 mm. Face B (sous-face vue) prélaquée 15, 25 ou 35 µm, teinte RAL 7032 ou RAL 9010. Le bac est livré coupé à longueur.*

1.4 Réception, manutention et stockage

- Réception : vérifier la marchandise en présence du transporteur avant de signer ; toute réserve écrite sur le bon de livraison et confirmée sous 48 h. En cas de réserve, ne pas mettre en œuvre.
- Déchargement : chaque palette individuellement, sous la responsabilité de l'acheteur. À l'élévateur, écartement des fourches = ¼ de la longueur des tôles ; à l'engin de levage, élingue 4 brins, longueur 3 m, 1000 daN/brin.
- Dépilage : une personne à chaque extrémité, manipulation sur chant, sans frotter une feuille sur celle du dessous.
- Stockage : local ventilé, à l'abri (pluie, neige, soleil), légèrement incliné ; aucune humidité entre les tôles (rouille blanche). Film de protection (prélaqué) retiré entre 10 et 40 °C, au plus tard 6 mois après livraison.

1.5 Contrôle dimensionnel à la réception

Vérifier la largeur utile, la hauteur d'onde, la longueur de coupe et l'aspect, au regard des tolérances certifiées (QB03) : hauteur d'onde 59 mm (± 1,5), largeur utile 1035 mm (± 6), profondeur de bossage 2,5 mm (+ 0,4 / − 0,2).

1.6 Sécurité et outillage

- Protection collective mise en place AVANT la pose des bacs et maintenue jusqu'à la fin : garde-corps en périphérie, filets ou bacs filants au droit des trémies (guide OPPBTP).
- Circuler uniquement sur un bac déjà fixé. EPI adaptés (gants anti-coupure, chaussures, harnais si requis).
- Outillage : visseuse / cloueur à poudre, grignoteuse ou cisaille (jamais de disqueuse), pince à sertir, protections bois pour étais.

2. Règles fondamentales

2.1 Conditions préalables

Avant la pose, la structure porteuse est réceptionnée (aplomb, niveau, entraxes et nus d'appuis conformes). La note de calcul et le plan de pose doivent être disponibles : ils fixent le sens de pose, la longueur des tôles, la position des files d'étais, des trémies et des fixations.

2.2 Portées admissibles et étaiement

La portée du bac en phase de coulage est fixée par la note de calcul. Lorsqu'un étaiement est prévu, les files d'étais sont de largeur ≥ 80 mm, posées et réglées de préférence avant la mise en œuvre des bacs, et maintenues au moins 8 jours après le coulage. Les contreflèches artificielles ne sont pas autorisées.

2.3 Largeur d'appui

Les longueurs d'appui minimales (NF EN 1994-1-1) sont données au §3.2.

2.4 Porte-à-faux

Le porte-à-faux libre en rive est limité à 200 mm sans file d'étais ; au-delà, une file d'étais est disposée. Le nez de dalle est coffré par une costière (§7) dont l'épaisseur dépend du débord.

3. Appuis et structure porteuse

3.1 Nature des appuis

Le bac s'appuie sur ossature acier, béton (coulé ou préfabriqué), bois ou maçonnerie. Les fixations sont adaptées à la nature de l'appui (§5).

3.2 Dimensions minimales d'appui et recouvrement

Longueurs d'appui minimales en phase de service (l_ec : appui de la dalle ; l_es : appui de la tôle) :

Configuration	Sur acier	Sur béton	Sur bois / maçonnerie
Appui de rive / tôle discontinue — l_ec (dalle)	75 mm	75 mm	100 mm
Appui de rive / tôle discontinue — l_es (tôle)	50 mm	50 mm	70 mm
Appui de continuité (tôle continue)	60 mm	60 mm	70 mm

Le recouvrement transversal entre bacs (L_r) est de 40 mm minimum, côté recouvrant (pince). Si la géométrie empêche le recouvrement, appliquer un ruban adhésif sur ≥ 30 mm pour l'étanchéité au coulage.

3.3 Chevêtres et trémies

Trémie ≤ 50 × 50 cm : renfort par cornières fixées sur quatre nervures de part et d'autre. Trémie > 50 × 50 cm : chevêtre indépendant repris sur les solives (voir §10.1).

4. Pose des bacs

4.1 Sens et ordre de pose

Poser le bac dans le sens indiqué au plan de pose (face B prélaquée en sous-face vue), le fixer, puis seulement circuler dessus. Respecter l'ordre « poser → fixer → circuler », les bacs étant fixés au fur et à mesure de la pose.

4.2 Recouvrement transversal

Le raccordement des bacs en prolongement se fait toujours au droit d'un appui intermédiaire, par chevauchement : le bac recouvrant est posé sur le bac recouvert sur une longueur L_r ≥ 40 mm (côté recouvrant, pince). L'extrémité du bac recouvrant est aussi proche que possible de l'axe de l'appui — décalage d ≤ 25 mm — sans déborder du nu d'appui ; les fixations placées au recouvrement sont communes aux deux bacs. Lorsque les bacs sont aboutés sans recouvrement, le joint n'excède pas 15 mm, chaque bac est fixé séparément et un ruban adhésif est appliqué à cheval sur le joint pour éviter les coulées de laitance.

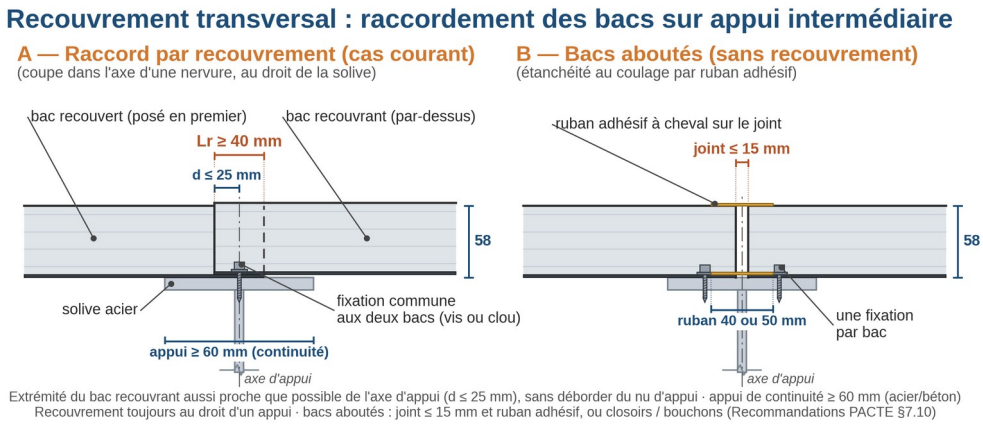


Figure 3 — Recouvrement transversal sur appui intermédiaire (A) et variante en bacs aboutés avec ruban adhésif (B).

4.3 Recouvrement longitudinal et couturage

Après pose et fixation sur appuis, les bacs adjacents sont couturés entre eux le long des recouvrements longitudinaux, afin d'assurer la tenue de l'ensemble et l'étanchéité au coulage (détail des coutures au §5.4).

4.4 Découpe

Les découpes (longueur, ajustages, trémies avant coulage) se font à la grignoteuse ou à la cisaille. La découpe à la disqueuse ou au tronçonnage abrasif est proscrite (échauffement et projections qui brûlent le revêtement et amorcent la corrosion). Les bavures sont éliminées.

4.5 Pose avec connecteurs soudés (goujons type Nelson)

Lorsque la dalle participe à la résistance des poutres (poutre mixte) ou au contreventement de l'ouvrage, la liaison dalle-poutre est assurée par des goujons à tête (connecteurs type Nelson) conformes à la NF EN ISO 13918, soudés à l'arc sur la semelle supérieure des poutres acier. Le nombre, le diamètre, la longueur et la répartition des goujons sont fixés par la note de calcul de la poutre mixte (NF EN 1994-1-1) et reportés sur le plan de pose. Deux modes de mise en œuvre :

- **Soudage au travers de la tôle (version pleine) :** le goujon est soudé sur chantier directement au travers du fond de nervure, qui doit être plaqué sur la semelle. Pour ce mode, le diamètre du goujon n'excède pas 20 mm (Ø 19 courant).
- **Version pré-percée :** ouvertures oblongues 60 × 40 mm dans chaque fond de nervure pour le passage des goujons, soudés sur chantier ou en atelier. Les perçages sont réalisés côté recouvrant et respectent, à leur axe, ≥ 100 mm du bord côté recouvert et ≥ 680 mm entre deux rangées (plan de perçage PROFIL C). La coupe à longueur peut être faite à l'axe d'un pré-perçage.

Ordre des opérations : poser → fixer (fixations de montage, §5) → souder les goujons au plus tôt après la pose → contrôler → ferrailler → couler. Le soudage se fait avant la mise en place des treillis : on ne soude jamais au travers d'une armature.

Conditions de soudage :

- semelle supérieure de poutre non peinte (ou peinture admise par le mode opératoire), non galvanisée, propre et sèche ;
- tôle plaquée sur la semelle, sans jeu, sans eau ni salissure entre tôle et semelle ; éviter de souder au travers de deux épaisseurs de tôle (recouvrement) sauf mode opératoire qualifié ;
- tôle galvanisée Z275 : soudage au travers admis ; tôle prélaquée en face B : soudage au travers uniquement après qualification du mode opératoire sur la tôle réelle, à défaut utiliser la version pré-percée ;
- soudage en position à plat, hors pluie et gel, par un opérateur qualifié selon la NF EN ISO 14555, avec un circuit de masse continu ;
- fumées de zinc : ventilation et protection respiratoire obligatoires.

Dispositions géométriques (NF EN 1994-1-1 et e-Cahier CSTB 3730) :

- hauteur du goujon ≥ 3 d ; tête du goujon à au moins 2 d au-dessus du sommet des nervures ; enrobage ≥ 20 mm au-dessus de la tête ;
- distance entre le bord libre de la dalle et l'axe de la file de goujons la plus proche ≥ 6 d ; deux files sur un même appui distantes d'au moins 4 d (entre axes) ;
- goujons implantés dans les fonds de nervure, au droit de la semelle ; si la poutre est parallèle aux nervures, centrer une nervure sur la semelle (à défaut, interrompre le bac de part et d'autre des files de goujons).

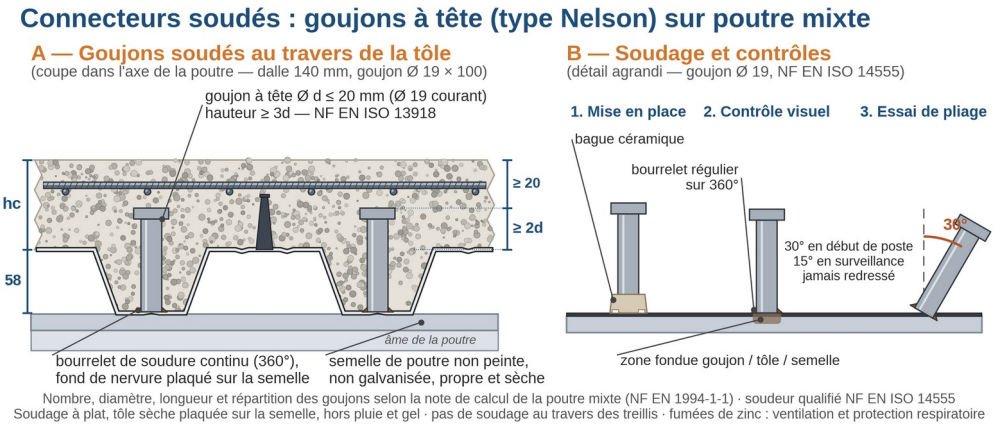


Figure 4 — Goujons soudés au travers de la tôle sur poutre mixte (A) ; mise en place, contrôle visuel et essai de pliage (B).

Contrôles (NF EN ISO 14555) : en début de poste, essai de pliage à 30° sur goujons d'essai pour valider les réglages ; pendant la production, bagues céramiques cassées et contrôle visuel de chaque goujon (bourrelet régulier et continu sur 360°, longueur et perpendicularité), contrôle au marteau (son clair) puis essai de pliage à 15° sur les goujons douteux et par sondage. Un goujon défaillant est remplacé ; un goujon plié n'est jamais redressé. Les résultats sont consignés sur un plan de relevé.

À noter — *Connecteurs pistoscellés (cloués) : leur mise en œuvre relève du cahier des charges et de l'ETE du fabricant (Recommandations PACTE §7.6). Les fixations de montage des bacs (§5) restent requises, même en présence de goujons.*

5. Fixations

5.1 Choix des fixations selon le support

Les bacs sont fixés en fond de nervure, au droit de l'appui. Les fixations sont posées à au moins 15 mm du bord de la tôle et à au moins 50 mm (acier/béton) ou 70 mm (bois/maçonnerie) du bord de l'appui ; le filet doit rester visible. Le type est adapté au support :

Support	Fixation courante	Variante / disposition
Acier (solives ≥ 1,5 mm)	Vis autoperceuse Ø 5,5 ou Ø 6,3, ou clou pistoscellé (§5.2)	Clou admis sur appui acier (cf. ETE)
Béton (coulé / préfabriqué)	Vis sur insert profilé, ou cheville à frapper Ø 4,5 × 21	Clou sur insert plat acier ≥ 6 mm uniquement
Bois	Tirefond Ø 8 × 60 ou vis autoperceuse à bois Ø 6,5	Clouage interdit sur bois
Maçonnerie	Fixation sur chaînage — plat plié 70 × 30 × 2,5 mm	Chaînage périphérique, appui ≥ 70 mm

À noter — *En ambiance à forte / très forte hygrométrie ou agressive, utiliser des fixations protégées contre la corrosion (inox A2), compatibles avec le revêtement. Ne jamais employer de fixation en acier nu.*

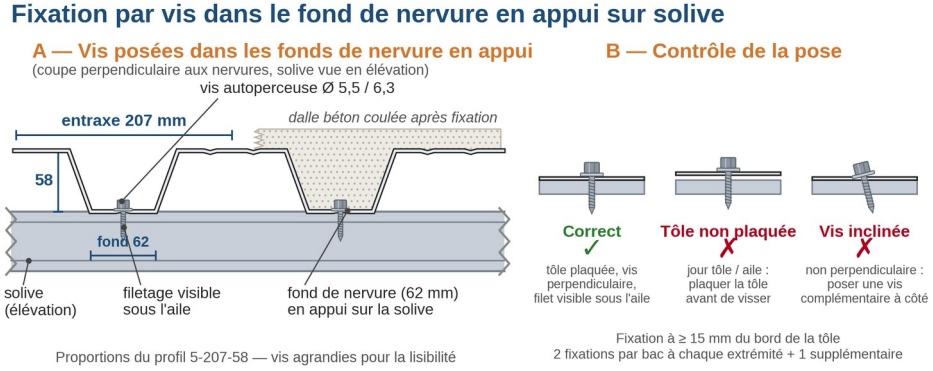


Figure 5 — Fixation par vis dans le fond de nervure en appui sur solive et contrôle de la pose.

5.2 Fixation par clou

Sur ossature acier (et sur béton avec insert acier), les vis peuvent être remplacées par des clous posés au cloueur à poudre (clous pistoscellés / à scellement). Cette technique relève de l'Évaluation Technique Européenne (ETE) du clou, qui fixe le domaine d'emploi (épaisseur mini de l'appui, épaisseur de tôle, recouvrements, charges, distances au bord).

- **Supports admis :** appui acier S235 à S355 d'épaisseur ≥ au minimum fixé par l'ETE (typiquement ≥ 3 mm, selon le clou). Le clou planté directement dans le béton SANS insert n'est pas admis ; sur béton, le clouage se fait uniquement sur insert acier plat (≥ 6 mm). Sur bois : clouage interdit, vis uniquement.
- **Implantation :** en fond de nervure, au droit de l'appui, comme les vis ; densité et répartition identiques (§5.3). La résistance caractéristique du clou (ETE) n'est pas forcément celle des vis.
- **Mise en œuvre :** tôle bien plaquée sur l'aile, tir perpendiculaire ; puissance réglée par essais sur chantier (épaisseur et nuance de l'aile), puis contrôle du dépassement de tête (hNVS) à la jauge.
- **Clou mal posé :** ne jamais le reprendre au marteau ; ajuster la puissance et poser une fixation complémentaire à côté (clou ou vis).
- **Coutures :** toujours par vis ou rivets (§5.4), jamais par clou.

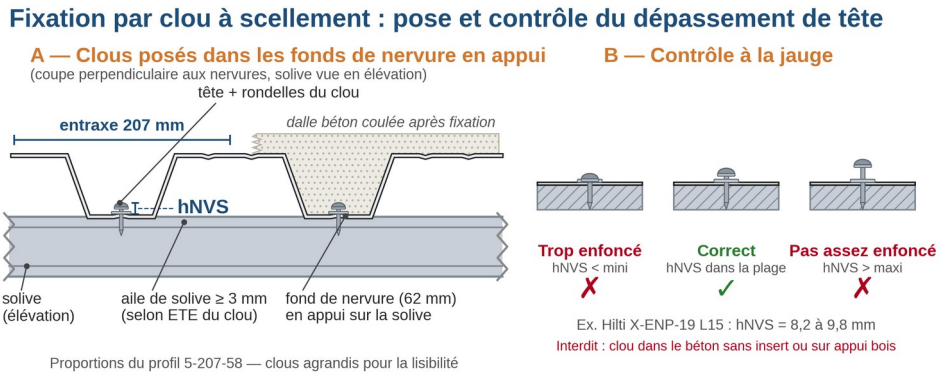


Figure 6 — Fixation par clou à scellement : pose dans les fonds de nervure et contrôle du dépassement de tête (hNVS).

Références de clous à scellement (à titre d'exemple — vérifier l'ETE en vigueur et la fiche du fabricant) :

Fabricant	Clou	Cloueur	Évaluation	Support acier
Hilti	X-ENP2K-20 L15	DX 76-PTR	ETE-13/0172	3 à 6 mm (tôle ≤ 1,0 mm si appui < 4 mm)
Hilti	X-ENP-19 L15	DX 76-PTR / DX 860-ENP	ETE-04/0101	≥ 6 mm
SPIT	HSBR14	P560	ETE-08/0040	S235, ≥ 6 mm

À noter — *Pour un appui plus mince que le minimum de l'ETE (souvent < 3 mm), aucun clou sous ETE n'est disponible : fixation par vis. Les ETE des clous visent des assemblages non exposés aux intempéries ni à l'humidité ; en forte hygrométrie, utiliser des vis inox A2.*

5.3 Densité et répartition des fixations

Les bacs sont liaisonnés à l'ossature à raison de deux fixations par bac à chaque appui d'extrémité, réparties sur la largeur, plus une fixation supplémentaire par bac. En zone sismique, la tôle est fixée sur tous les appuis (au moins deux fixations dont une au recouvrement et une sur la nervure de rive).

5.4 Fixations de couture

Les bacs adjacents sont couturés par vis autoperceuses Ø 6,3 à pointe réduite ou par rivets Ø 4,8 × 12 mm. Espacements maximaux : 1,25 m entre une fixation sur appui et une couture, 1 m entre deux coutures. Certains emboîtements de rives peuvent se dispenser de vis de couture ; pour les portées > 2 m, un sertissage à la pince est réalisé.

6. Étaiement

L'étaiement, lorsqu'il est requis par la note de calcul (qui mentionne le nombre de files d'étais), est réalisé avec des étais traditionnels pour dalle béton armé. Pour éviter le poinçonnement de la tôle, les étais métalliques reçoivent une protection (planche ou poutre bois offrant une largeur d'appui ≥ 8 cm). Les étais sont de préférence posés et réglés avant la mise en œuvre des bacs ; les contreflèches artificielles ne sont pas autorisées. Ils restent en place au moins 8 jours après le coulage et jusqu'à ce que le béton ait atteint une résistance suffisante ; le contrôle des ouvrages provisoires avant coulage relève d'une personne désignée.

7. Coffrage de rives et arrêts de dalle

Les rives longitudinales et transversales sont coffrées par une costière (arrêt de dalle) en tôle galvanisée pliée, glissée sous les bacs et clouée/vissée en même temps que les tôles. La costière coffre le nez de plancher et obture les nervures ; sa hauteur correspond à l'épaisseur hors-tout de la dalle et les costières sont fixées entre elles. En coffrage à distance, le vide sous nervure est obturé par un bouchon d'étanchéité ou une cornière fixée en sommet de nervure. Une bande de rappel est mise en œuvre pour éviter les déformations au coulage, sauf lorsque l'épaisseur de la costière est suffisante. Sur appui béton, un chaînage de rive est nécessaire. Les modèles de costières pliées PROFIL C figurent au §11.

8. Ferraillage

8.1 Treillis soudé et chapeaux

Les armatures sont conformes à la NF EN 10080 (classe B500A / B500B). Un treillis soudé général à maille carrée (≥ 0,80 cm²/m dans chaque sens) recouvre toute la surface, calé en sommet de nervure — jamais plaqué sur la tôle — pour respecter un enrobage de 20 mm sous la face supérieure. L'espacement des fils n'excède pas la plus petite des valeurs 2h ou 250 mm. Sur appui intermédiaire, des chapeaux sont disposés sur au moins 0,3 fois la portée de part et d'autre. Les recouvrements de nappes suivent la NF EN 1992-1-1 et sont limités par calepinage à trois superpositions. Les cales à armature sont en béton, plastique ou acier.

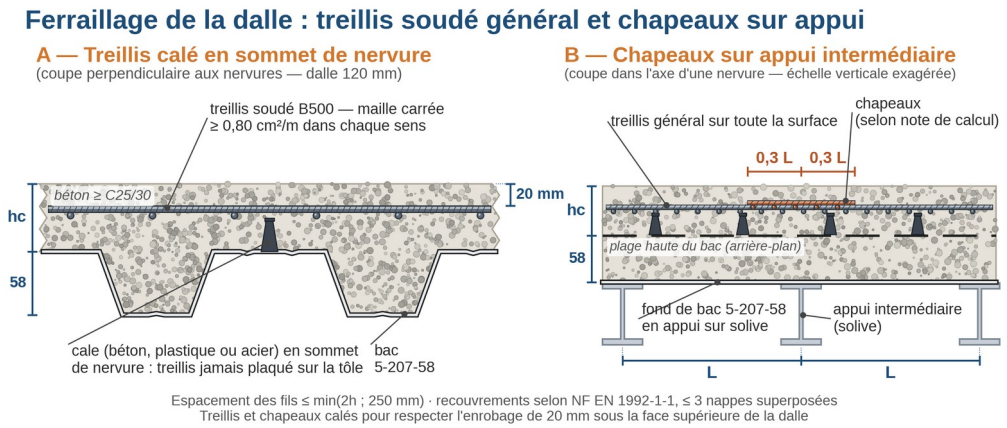


Figure 7 — Treillis soudé calé en sommet de nervure (A) et chapeaux sur appui intermédiaire (B).

8.2 Armatures de nervure (feu) et chaînage

Les armatures de nervure requises pour la résistance au feu sont placées dans l'axe des nervures, sur cales étoiles, et ne reposent jamais en fond de nervure. Un chaînage périphérique (crosses HA) est disposé sur tout le pourtour du plancher ; les renforts de trémies sont calés sur les quatre côtés. Avant coulage, vérifier que les sections, la répartition et les enrobages correspondent à la note de calcul.

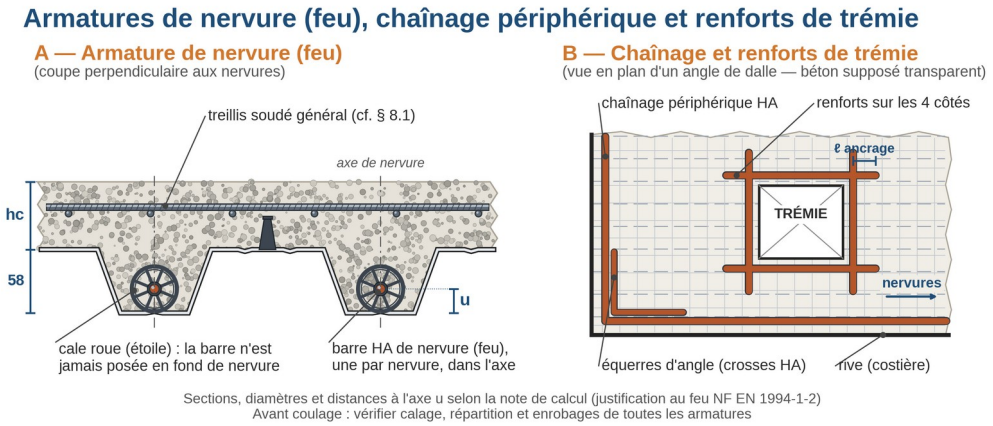


Figure 8 — Armature de nervure sur cale roue (A), chaînage périphérique et renforts de trémie (B).

9. Coulage et cure du béton

Le béton (NF EN 206/CN, courant ou léger) est de classe de résistance ≥ C25/30 et de consistance S4 (S3 admis avec vibration). Il est mis en œuvre de préférence à la pompe avec un embout souple, par bandes longitudinales aux nervures, l'équipe progressant à reculons. Les accumulations locales sont proscrites, la hauteur de chute réduite au minimum (≈ 20 cm), et la zone de coulage 3 × 3 m ne reçoit pas plus de trois personnes. L'épaisseur finale intègre l'effet de mare (δ_s < L/180), contrôlée à la pige ou au laser. Le béton est vibré modérément. Le serrage et la cure suivent la NF EN 13670/CN. Le dimensionnement suppose un béton ayant atteint ses caractéristiques à 28 jours ; toute mise en charge avant la prise entraîne un risque élevé de fissuration.

10. Points singuliers et finitions

10.1 Trémies et réservations

Les réservations préparées avant coulage sont réalisées par bloc de mousse ou tout système adéquat, la tôle n'étant découpée qu'après durcissement (disqueuse interdite). Trémie ≤ 50 × 50 cm : cornières sur quatre nervures ou complément d'armatures ; trémie > 50 × 50 cm : chevêtre. Dans tous les cas, un dispositif de sécurité des personnes (filets, bacs filants) est installé.

10.2 Rives contre existant (rénovation)

L'appui sur un ouvrage existant est réalisé par appui rapporté (solive fixée contre le mur) ou par engravure (saignée filante) ; au droit de l'engravure, une file d'étais et une cornière fixée au mur sont mises en place, la pénétration du bac au-delà du bord du mur étant d'au moins 25 mm. L'étanchéité de rive est assurée par un closoir mousse, et des crosses reprennent les efforts en rive.

10.3 Version pré-percée et connecteurs

La pose avec goujons soudés (soudage au travers de la tôle ou version pré-percée) est décrite au §4.5. Avec la version pré-percée, une attention particulière est portée à l'étanchéité au coulage autour des ouvertures et entre bac et poutre (dispositions précisées sur le plan de pose : closoirs, bandes adhésives), notamment lorsque la sous-face reste visible.

10.4 Faux plafonds en sous-face

La fixation de faux plafonds par suspentes traversant la tôle en fond d'onde est possible, avant ou après coulage, à l'aide de chevilles de diamètre 8 mm maximum, sans compromettre la tenue du bac.

11. Accessoires pliés PROFIL C

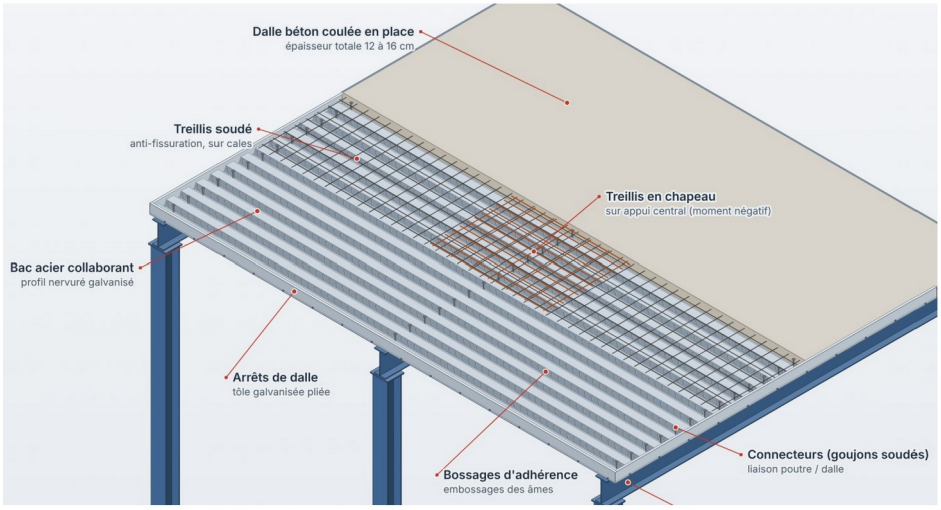
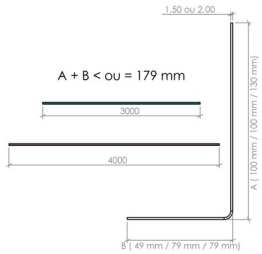
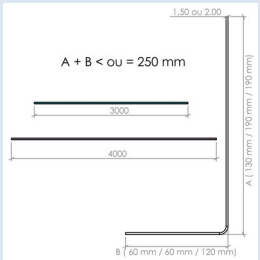
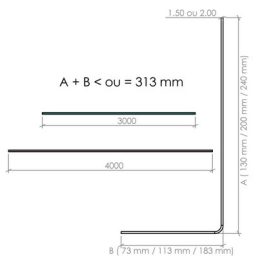
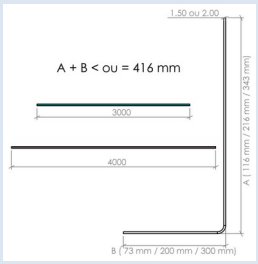


Figure 9 — Arrêts de dalle PROFIL C en rive de plancher collaborant (catalogue Pliage V26).

Les arrêts de dalle standards PROFIL C pour plancher collaborant (modèle 50) sont réalisés en acier galvanisé de 15/10 ou 20/10 (20/10 par défaut) et livrés en longueurs de 3,00 ou 4,00 m. Ils coffrent le nez de dalle (§7) : l'aile verticale A forme le relevé, l'aile horizontale B (talon) est posée et fixée sur le bac ou sur la solive de rive. À la commande, préciser : le modèle, le développé, les cotes A et B, l'épaisseur et la longueur. Les valeurs ci-dessous sont les valeurs par défaut du catalogue Pliage V26 (A + B ≤ développé).

11.1 Arrêts de dalle (pliages standards pour plancher)

Croquis	Désignation	Dév. (mm)	Cotes par défaut (mm)	Lg (m)	Support
	**Arrêt de dalle Modèle 50 — à définir : A, B**	179	A 100 · B 79 α = 90°	3,00 4,00	Galva 15/10 ou 20/10
	**Arrêt de dalle Modèle 50 — à définir : A, B**	250	A 190 · B 60 α = 90°	3,00 4,00	Galva 15/10 ou 20/10
	**Arrêt de dalle Modèle 50 — à définir : A, B**	313	A 200 · B 113 α = 90°	3,00 4,00	Galva 15/10 ou 20/10

Croquis	Désignation	Dév. (mm)	Cotes par défaut (mm)	Lg (m)	Support
	**Arrêt de dalle Modèle 50 — à définir : A, B**	416	A 216 · B 200 α = 90°	3,00 4,00	Galva 15/10 ou 20/10

À noter — *Choisir le développé selon l'épaisseur totale de dalle : la cote A doit au moins égaler la hauteur de dalle hors-tout (onde 58 mm + béton au-dessus des nervures), la cote B assurer un talon suffisant pour la fixation. Lorsque la valeur par défaut ne convient pas, porter à la commande les cotes A et B requises dans la limite du développé. Autres pliages (closoirs, cornières, obturation de nervures, changement de sens de portée) sur demande ; tout pliage hors standard est réalisé sur plan — consulter le service technique PROFIL C.*

12. Contrôles de fin de chantier et entretien

12.1 Check-list avant coulage

Avant le bétonnage, vérifier :

- pose des bacs dans le bon sens et conditions d'appui respectées ;
- fixations sur appuis et vis de couture en place ;
- goujons connecteurs (si prévus) soudés, contrôlés et consignés sur le plan de relevé (§4.5) ;
- costières / arrêts de dalle posés, nervures obturées, étanchéité des réservations et scotch anti-laitance ;
- renforts de trémies, chaînage périphérique et armatures (section, enrobage, calage) conformes à la note de calcul ;
- étaiements posés et réglés, ouvrages provisoires contrôlés ;
- dispositifs de sécurité des personnes en place.

12.2 Entretien

En phase définitive, la sous-face scellée dans le béton ne requiert pas d'entretien particulier en ambiance intérieure sèche. Lorsqu'une partie du bac reste visible, un contrôle visuel périodique est recommandé, avec traitement immédiat de toute amorce de corrosion aux rives de coupe ou aux percements. Pour toute question, contacter le service technique PROFIL C.